

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2021 - 39		
Avis direct (expert délégué) Date : 18/05/2021	Objet : Association Groupe d'étude et de protection des Busards - LPO Champagne-Ardenne. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Opérations de sauvetage.	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

La demande est déposée par l'association Groupe d'étude et de protection des Busards - LPO Champagne-Ardenne, 01, hameau de Blinfey 52110 Beurvilles.

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Busard cendré (*Circus pygargus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Busard pâle (*Circus macrourus*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour les opérations de capture/relâcher pour les années 2021 à 2023 sur les départements de la région Grand Est.

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2023.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01.

Analyse du CSRPN

Alain SALVI, expert délégué pour l'avifaune

Les objectifs recherchés par ces opérations sont de limiter, autant que faire se peut, les destructions, liées aux activités de moisson en particulier, de nichées des diverses espèces de Busards et d'optimiser les conditions de survie des jeunes de l'année avant leur envol. Elles sont réalisées depuis plusieurs décennies dans les deux territoires concernés (Lorraine et Champagne-Ardenne) et

garantissent les réels savoir-faire de la plupart des opérateurs qui par ailleurs s'engagent tous à de bonnes pratiques par la signature d'une charte ad hoc. Ces opérations contribuent significativement au maintien d'un état favorable des populations concernées. Leur réalisation peut être considérée comme indispensable à la recherche de cet objectif.

Avis du CSRPN

Le CSRPN Grand Est émet un avis favorable à la demande avec recommandation.

Recommandations

Le CSRPN recommande aux opérateurs les plus expérimentés d'assurer un encadrement strict des nouveaux venus et de veiller à leur formation afin d'assurer une intégration complète du respect des bonnes pratiques.

Alain SALVI, expert délégué, vice-président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN
Grand Est

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.